

## LES DISPOSITIONS PRÉVUES DANS LA LOI

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Le ministre le sait, madame le Président, tous les procureurs généraux des provinces ont dit que le projet de loi donnait aux membres du Service du renseignement de sécurité carte blanche pour violer la loi et les mettait complètement à l'abri de toute enquête ou de tout examen indépendants et responsables devant le public. Je suppose qu'il n'est pas d'accord avec eux. Pourrait-il nous dire si l'article 21 n'autorise pas d'infraction à la loi? Pourrait-il également nous dire en passant si son projet de loi aurait permis de conduire l'affaire Hugh Hambleton différemment qu'on ne l'a fait à l'époque sans le secours de cette mesure?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** On répète encore une fois la première question. Le bill n'autorise pas à violer la loi. Les agents n'ont absolument aucune immunité. Il existe des pays démocratiques dont les services du renseignement de sécurité ne sont pas astreints au respect de la loi et qui jouissent de l'immunité devant les tribunaux. Pour notre part, nous avons jugé que ces pouvoirs seraient très excessifs dans un pays démocratique comme le Canada. Nous les avons donc restreints et nous avons proposé de les limiter dans la nouvelle loi de la même façon qu'ils le sont dans le Code criminel.

Le député a fait allusion à l'affaire Hugh Hambleton dans une autre partie de sa question, affaire qui nous a amenés à examiner la pertinence de la loi sur les secrets officiels. Le projet de loi ne vient en rien modifier la loi sur les secrets officiels. Cette dernière est en cours de révision chez mon collègue, le ministre de la Justice, et on présentera en temps opportun les modifications voulues.

\* \* \*

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

## ON DEMANDE POURQUOI LA DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS N'EST PLUS EXPOSÉE DANS LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Madame le Président, j'aimerais demander au premier ministre pourquoi on a enlevé de la bibliothèque du Parlement la Déclaration canadienne des droits qui avait été adoptée par le gouvernement de M. Diefenbaker et qui, depuis 1967, avait toujours été exposée au Parlement sous une forme ou sous une autre afin que les Canadiens puissent la voir?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'ignore ce qu'il est advenu de la Déclaration canadienne des droits parrainée par M. Diefenbaker. J'en ai souvent parlé comme étant la garantie du droit de propriété que j'aimerais voir dans la constitution canadienne.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Le parti de l'opposition n'est pas disposé à collaborer à ce sujet. Compte tenu de sa portée, toutefois, c'est une bonne Déclaration des droits.

## Questions orales

## ON DEMANDE QUE LA DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS SOIT EXPOSÉE

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Madame le Président, puis-je demander au premier ministre quand la Déclaration sera de nouveau exposée à la vue du public canadien avec l'Acte d'Union, l'Acte de Québec, la loi constitutionnelle de 1982 et la Proclamation du drapeau qui le sont actuellement? La Déclaration fait encore partie de notre législation et de notre histoire.

● (1450)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Que je sache, madame le Président, nos lois ne sont pas exposées publiquement, sauf dans les volumes qui les contiennent. Je pense que M. Diefenbaker lui-même a eu tout à fait raison de déplorer le fait que le climat au Canada à cette époque était tel que sa Déclaration des droits n'avait pas pu être constitutionnalisées. Je me souviens très bien qu'il avait exprimé ses regrets à la Chambre des communes et au comité.

Ce n'est pas une Déclaration constitutionnelle des droits, ce qui explique peut-être pourquoi elle n'est pas exposée avec les autres lois constitutionnelles. Je peux assurer au député qu'il ne m'appartient pas de décider si oui ou non la Déclaration devrait être exposée au Parlement. Cette question ne relève pas du gouvernement et le député le sait.

\* \* \*

## L'AGRICULTURE

## LE LANCEMENT PROJETÉ D'UN PROGRAMME POUR STABILISER LA PRODUCTION DE VIANDE ROUGE

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture qui a promis de trouver une solution au problème de la surenchère provinciale avant de lancer un programme pour stabiliser la production de viande rouge. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il tient tant à régler cette question de surenchère provinciale avant de mettre en œuvre un tel programme?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, si le député se renseignait le moins, il saurait bien que tous les ministres provinciaux ont admis publiquement qu'ils étaient contre la surenchère dans les programmes de stabilisation.

L'Association canadienne des éleveurs est contre, comme bien d'autres organismes d'ailleurs. Certains ont fait des réserves. C'est une source d'injustices et d'inégalités économiques que ne ne peut pas expliquer de long en large à la Chambre puisque je dois répondre brièvement à la question. Le député sait jusqu'à quel point cette pratique entraîne des inégalités économiques. Par ordre d'importance, je dirai que l'Alberta est celle qui est la mieux en mesure de pratiquer la surenchère, suivie peut-être de la Saskatchewan et il y en aurait certaines qui n'en ont carrément pas les moyens.

**M. Althouse:** Je suis bien content d'entendre le ministre nous dire pourquoi il a décidé de mettre fin à cette pratique.